



Syndicat
des

Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA

16 rue J. Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsa.org

2nd degré
Lettre Hebdo

Consultez régulièrement le site du syndicat : <http://www.se-unsa974.org> les circulaires rectorales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

15ème lettre-hebdo 2017-2018 Jeudi 7 décembre 2017 SE-UNSA 974

Bonjour,

Cette lettre est aussi disponible au format [PDF](#)
au **1/9/2017**: [grilles salaires temps complet](#) [temps partiel](#)
[Echelon/ Indice de traitement](#) [Heures Supplémentaires](#) [indemnités diverses](#)

Sommaire

- 1- Actualités
- 2- Calendriers
- 3- Au BO-JO?
- 4- Classe exceptionnelle
- 5- Un rapport sénatorial dénonce "l'incapacité" du ministère de l'Éducation nationale à gérer le remplacement
- 6- Concours enseignants 2018 : critiques sur la politique de recrutement de l'Éducation nationale
- 7- Pour réussir, les réformes du lycée et du bac ne doivent pas "être fermées sur elles-mêmes"

1- Actualités

Temps Partiel, 2018-2019 : la circulaire rectorale est parue la date limite pour le dépôt des demandes est fixée au 2 février 2018 <http://www.se-unsa974.org/tpspartiel/2d/tempspartiel2d.htm>

Congé de Formation Professionnelle 20178-2019: Circulaire et imprimés de demande en ligne sur le site du syndicat: date limite pour les demandes fixée au 22 décembre prochain
http://www.se-unsa974.org/mouvement/2d/conge_formprol.htm

Mouvement: Détachement des personnels candidats à un poste dans l'enseignement français à l'étranger circulaire au BO ([MENH1718092N](#)) calendrier du 1er septembre au 31 mars 2018 saisie des vœux en ligne (attention calendrier différent suivant les types de recrutement)

2- Calendriers

Calendriers scolaires 2017-2020 : <http://www.se-unsa974.org/calendriers/scolaire/2017-2020.htm>

Calendrier prévisionnel des Commissions Paritaires

Ma	11/12/17	CAPA	des professeurs certifiés	- Avancement d'échelon
Ma	05/12/17	CAPA	de l'EPS	Avancement d'échelon
J	07/12/17	CAPA	des PLP-	Avancement d'échelon
V	08/12/17	CAPA	des CPE	- Avancement d'échelon

date prévisionnels de l'année: <http://www.se-unsa974.org/CAP/CAPA/index-capa.htm>

3- Au BO-JO

BO n°42 du 7 décembre http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=37133

Enseignements primaire et secondaire

Brevet d'initiation d'aéronautique et certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique

Calendrier de la session 2018 note de service n° 2017-173 du 4-12-2017 (NOR [MENE1731362N](#))

Label Information Jeunesse Processus de labellisation des structures « Information Jeunesse »

JO du 1er décembre 2017

Orientation des lycéens : le 2e professeur principal de terminale pourra bénéficier de l'Isoc

Un [décret](#) publié le 1er décembre 2017 au JO a pour objet d'attribuer deux parts modulables de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoc) dans les divisions de terminale des lycées d'enseignement général et technique et des lycées professionnels. Il permet la désignation d'un professeur principal supplémentaire, conformément à la réforme de l'accès au supérieur, et de "reconnaître l'investissement particulier des enseignants dans l'orientation des élèves de terminale", précise le gouvernement dans la notice de ce décret qui entre en vigueur ce vendredi. Pour rappel, l'Isoc comprend une part fixe pour tous les enseignants du 2nd degré (1 213 € par an) et une part modulable pour les professeurs principaux (entre 906 € et 1 425 €)

4-Classe exceptionnelle

La mise en œuvre effective du PPCR crée un nouveau grade accessible pour les collègues à la hors-classe : la classe exceptionnelle.

Pour être promu, il faut être à la hors-classe à partir de l'échelon 3 pour les certifiés ou 2 pour les agrégés. **L'accès à la classe exceptionnelle se demande**, elle n'est pas automatique. Il faudra donc candidater sur i-prof, onglet Services. Il y a deux viviers de candidatures :

Le vivier 1 : au titre des fonctions particulières (avoir exercé de missions particulières pendant au moins 8 ans : Education prioritaire, enseignement sup, DDFPT, formateurs, directeur d'école/CIO/Segpa, conseiller pédagogique)

Le vivier 2 : au titre du parcours remarquable

Il faudra penser à mettre son CV à jour, partie « qualifications, compétences » et « activité professionnelles ».

Le calendrier

Opérations	Certifiés CPE PLP	Agrégés
Candidatures	Du vendredi 8 décembre Au vendredi 22 décembre	Du vendredi 8 décembre Au vendredi 22 décembre
Recevabilité Et recueil d'avis primaire	Du 23/12/2017 au 21/01/2018	Du 23/12/2017 au 21/01/2018
Proposition Recteur	Du mardi 16 janvier Au vendredi 26 janvier 2018	22 janvier 2018
Examen des propositions par les OS	Du lundi 29 janvier Au vendredi 2 février 2018	6 février 2018
CAP	Du lundi 5 février Au vendredi 16 février 2018	12 février 2018 CAPN : 19 et 20 mars 2018

Les avis formulés doivent être portés à connaissance de l'agent, donc vers dans la période du 29 janvier au 2 février 2018.

Le barème : Il est composé de deux parties, appréciation du Recteur et Ancienneté dans la plage d'appel.

Je demande le suivi de mon dossier : [je remplis le formulaire de suivi](#)

Classe exceptionnelle des Agrégés : la procédure étant nationale alors qu'elle est académique pour les autres corps une circulaire spécifique ainsi que les annexes sont disponibles sur le site du syndicat:

<http://www.se-uns974.org/promotion/2d/Promo-grade.htm>

5-Un rapport sénatorial dénonce "l'incapacité" du ministère de l'Éducation nationale à gérer le remplacement

Annualiser le temps de travail des enseignants, améliorer les conditions de formation des contractuels, réduire les absences dues à l'institution (formation continue notamment)... Jean-Claude Carle, sénateur LR membre de la commission de l'éducation du Sénat, formule huit recommandations pour améliorer le remplacement des enseignants. Dans son rapport pour avis sur les crédits de la mission Enseignement scolaire pour 2018, rendu public mercredi 29 novembre 2017, il pointe "l'incapacité du ministère" de l'Éducation nationale à assurer ce remplacement qui résulte selon lui "d'un problème d'organisation du service". Son rapport fait état d'un recours "accru" aux contractuels pour assurer les remplacements, y compris dans le premier degré. En outre, "le

potentiel de remplacement demeure sous-utilisé".

"L'incapacité du ministère à assurer de manière satisfaisante le remplacement [des enseignants] ne résulte pas d'un manque de moyens mais d'un problème d'organisation du service", pointe le sénateur Jean-Claude Carle (LR, Haute-Savoie), rapporteur pour avis sur les crédits de la mission "Enseignement scolaire" du PLF 2018.

- de 20 %

C'est le taux d'absences de courte durée qui sont remplacées dans le second degré, selon le rapport. Les absences institutionnelles représentent 20 à 40 % du besoin de remplacement de courte durée. Soulevant l'enjeu budgétaire du remplacement (3,5 milliards d'euros, soit 5 % des crédits de la mission), il souligne "l'urgence d'une réflexion d'ensemble sur la gestion des ressources humaines" du ministère de l'Éducation nationale, passant par la "révision" des ORS et une "amélioration des rémunérations".

Réduire les absences dues à l'institution

Le sénateur formule **8 recommandations** :

- 1- Mieux informer la représentation nationale sur le coût du remplacement ;
 - 2- Mieux recenser les absences dans le second degré et leurs causes ;
 - 3- Réduire les absences dues à l'institution, notamment par l'organisation des stages de formation continue et autres tâches institutionnelles en dehors du temps d'enseignement et pendant les vacances scolaires ;
 - 4- Améliorer les conditions d'accueil, d'accompagnement et de formation des enseignants contractuels ;
 - 5- Engager une démarche de réduction des obstacles statutaires et réglementaires au recrutement de remplaçants ;
 - 6- Aligner la rémunération des maîtres délégués de l'enseignement privé sur celle des personnels contractuels de l'enseignement public ;
 - 7- Définir, de manière explicite, un nombre annuel d'heures dû aux élèves dans chaque discipline pour préparer le diplôme devant sanctionner leur cycle d'études ;
 - 8- Faire concorder les obligations de service avec la réalité du métier d'enseignant et des besoins du système éducatif :
- en intégrant le remplacement et la formation continue dans les missions statutaires des enseignants ;
 - par l'annualisation des obligations réglementaires de service des enseignants ;
 - par le développement de la bivalence dans le second degré.

Le ministère "incapable de pourvoir les postes créés"

Le rapport fait état d'un recours "accru" aux contractuels pour assurer les remplacements, y compris dans le premier degré. La "pénurie d'enseignants" dans un "grand nombre d'académies" est "liée au fait que le ministère a été incapable de pourvoir un grand nombre des postes qu'il a créés entre 2012 et 2017", souligne le sénateur.

En outre, "le potentiel de remplacement demeure sous-utilisé", avec un taux de rendement de 72 %, "du fait de sa segmentation en brigades spécialisées selon le lieu ou la nature de l'absence à remplacer".

L'application de la circulaire de mars 2017 pour améliorer le remplacement "demeure encore partielle"

6-Concours enseignants 2018 : critiques sur la politique de recrutement de l'Éducation nationale

Après la publication au Journal officiel le 29 novembre 2017 du nombre de postes offerts aux différents concours enseignants 2018 plusieurs syndicats critiquent vivement la politique de recrutement de l'Éducation nationale. Estimant la baisse du nombre de postes aux concours externes du second degré à 20 % en moyenne, les syndicats accusent le gouvernement de "nourrir la crise du recrutement". La baisse est "un très mauvais signal à ceux qui font le projet de devenir professeur", pointe le SE-Unsa. Dans un communiqué commun, le SE-Unsa, le Sgen-CFDT et l'Anestaps dénoncent la "contradiction" du ministère de l'Éducation nationale, entre "effondrement" du nombre de postes de professeurs d'EPS offerts et "l'incessante promotion du sport à l'école". La Société des agrégés (SDA) de son côté "juge incompréhensible la diminution drastique du nombre de postes".

Voici les principales réactions à la publication du nombre de postes offerts aux concours enseignants du second degré :

"Un très mauvais signal" pour le SE-Unsa. "La première session du quinquennat Macron rompt avec la politique volontariste de recrutement des dernières années", regrette le SE-Unsa, qui estime la baisse générale du nombre de postes (tous concours confondus) à 14 %. "Alors que le métier d'enseignant rencontre d'importantes difficultés d'attractivité, le gouvernement fait le choix d'envoyer un très mauvais signal à ceux qui font le projet de devenir professeur", pointe-t-il.

"Le gouvernement nourrit la crise du recrutement". Le syndicat comptabilise une baisse de 20 % en moyenne aux concours externes du second degré. Il accuse le gouvernement de "nourrir la crise du recrutement". "Aux étudiants ayant choisi de s'investir dans des formations menant aux métiers de l'éducation, le gouvernement ferme la porte"

Voie professionnelle : "le ministère organise la pénurie d'enseignants"

Le "fameux slogan 'valoriser la voie professionnelle' est un mensonge", fustige le syndicat qui qualifie "d'irresponsable" de restreindre le nombre de postes ouverts en voie professionnelle. Le syndicat estime la baisse du nombre de postes de PLP à 18 % (1 580 contre 1 920 en 2017).

Il demande au ministère de l'Éducation nationale de lancer une réflexion sur les pré-recrutements et de "s'attaquer au grand dossier des conditions de travail et de la valorisation salariale des personnels".

La SDA déplore la "mauvaise réponse [du ministère] à la crise du recrutement". La Société des agrégés "juge incompréhensible la diminution drastique du nombre de postes". Elle regrette la publication tardive du nombre de postes offerts et milite pour un plan pluriannuel de recrutement.

Elle dénonce les "hausse et baisses brutales" qui se succèdent et dénonce une "politique erratique" : "+ 27,3 % en 2013, + 2 % en 2014, + 19,8 % en 2015, +3,9 % en 2016, -4,7 % en 2017" et "- 20 % en moyenne cette année". Ces variations "pèsent sur le recrutement" et ne tiennent pas compte des données démographiques "pourtant bien connues".

"La SDA se demande si la baisse du nombre de recrutements, qui semble principalement motivée par des raisons budgétaires, ne reposerait pas également sur une anticipation des effets des réformes du baccalauréat et du lycée sur les enseignements disciplinaires", ajoute l'organisation.

Postes de professeurs d'EPS : des syndicats dénoncent la "contradiction" du MEN

Le Capeps "connaît un lourd effondrement de plus de 21 % des postes offerts", regrette dans un communiqué commun le SE-Unsa, le Sgen-CFDT et l'Anestaps.

Ils pointent la "contradiction" de Jean-Michel Blanquer entre "ces chiffres et son incessante promotion du sport à l'école" et rappellent la "nécessité d'un réel plan de recrutement pluriannuel".

7-Pour réussir, les réformes du lycée et du bac ne doivent pas "être fermées sur elles-mêmes"

Que faut-il pour réformer le lycée ? Ne pas se tromper de moment et ne pas négliger l'expertise du terrain, estime Jean-Louis Nembrini, ex-Dgesco sous les ministères Darcos et Chatel (1). L'Igen, aujourd'hui élu en Nouvelle-Aquitaine, juge le contexte de 2017 plus favorable car moins "pollué" par les économies de postes et plus ouvert à un travail à bac-3/bac + 3. "Xavier Darcos a eu raison trop tôt" en 2009, dit-il, et la prochaine réforme, "sans rejouer le passé", devrait relancer une "approche modulaire dépassant les séries" et favoriser l'autonomie pédagogique. Associer les régions aux réformes, notamment de la voie professionnelle, constitue aussi pour lui un autre préalable. Jean-Louis Nembrini approuve l'option d'un bac resserré autour de 4 épreuves, associé à plus de contrôle continu. L'évaluation des élèves n'en pâtirait pas et leur orientation y gagnerait, pense-t-il.

Q : Vous avez vécu de l'intérieur à la fin des années 2000 la concertation sur la réforme du lycée, en tant que Dgesco sous les ministères de Xavier Darcos puis de Luc Chatel. Quelles leçons retenez-vous de cette expérience ?

Jean-Louis Nembrini : Les réformes sont d'abord une question de contexte. En 2007, la politique générale du gouvernement allait à la réduction des postes ; nous étions dans le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, ce qui a constitué un préalable défavorable et entretenu la suspicion. Les syndicats nous disaient : "vous voulez réformer le lycée pour récupérer des postes". Alors que pourtant tout le monde savait bien que le second degré en France était plutôt riche, par rapport à un premier degré qui manquait de moyens ; tous les rapports de l'OCDE le disaient. Nous avions au lycée trop d'horaires, pas assez de travaux personnels et nous ne préparions pas suffisamment les élèves à être autonomes pour intégrer l'enseignement supérieur. Le contexte actuel me paraît plus favorable. Nous sommes davantage dans la sérénité et surtout, aujourd'hui, l'idée de travailler dans le cadre du cursus bac-3/bac + 3 est totalement admise. Nous avons bien intégré que les réformes du lycée et du baccalauréat ne sont pas des réformes fermées sur elles-mêmes. On peut davantage entendre que la multiplication des heures et des options au lycée n'améliore en rien la réussite post-bac.

Q : Mener simultanément une réforme du lycée et une réforme de l'accès à l'enseignement supérieur vous semble donc de bon augure...

Jean-Louis Nembrini : Oui c'est un augure beaucoup plus favorable. Le tort de Xavier Darcos est d'avoir eu raison trop tôt. La réforme qu'il proposait était une réforme déjà très ouverte sur l'enseignement supérieur, articulée autour de la semestrialisation, d'un enseignement modulaire et de la disparition des séries. Face aux oppositions, nous sommes revenus avec son successeur, Luc Chatel, à une réforme plus classique qui a maintenu les séries en les spécialisant avec la volonté de les rééquilibrer. Mais force est de constater que cela n'a pas marché. Dans la série L, il manque des maths et ceux qui veulent poursuivre après le bac, même ceux qui veulent aller en prépa littéraire, préfèrent souvent passer par un bac S. Si l'on retournait aux attendus de la réforme Darcos, on pourrait réellement changer le lycée.

Q : Peut-on proposer dix ans plus tard la même réforme ?

Jean-Louis Nembrini : Attention, je ne dis pas qu'il faut rejouer le passé. Le monde a changé et il ne s'agit pas de reprendre le même projet. Mais il n'empêche qu'il existe un temps long dans le monde de l'éducation. Des constats ont été posés depuis longtemps dans nombre de rapports, que ce soient par Jean-Paul de Gaudemar (2), Richard Descoings (3) ou avant eux, en 2002, Nicole Belloubet (4), constats dont nous devons tenir compte. Les acteurs que je réunissais à la fin des années 2000 à la Dgescop pour discuter de la réforme du lycée me parlaient déjà de l'importance de l'autonomie pédagogique comme un moyen d'atteindre les objectifs fixés au lycée et dans le premier cycle de l'enseignement supérieur.

Q : L'autonomie constitue donc pour vous un des attendus, un des principes qui devrait guider la prochaine réforme du lycée. Quels seraient les autres ?

Jean-Louis Nembrini : Je ne me permettrai pas de donner de leçons sur ce qu'il convient ou non de faire. Mais si je me réfère à ce que je vois aujourd'hui, je pense qu'il faut s'interroger sur la capacité d'autonomie qu'on laisse aux équipes pédagogiques tout en gardant un cadrage national. L'apprentissage ne se conçoit plus comme la reproduction d'un savoir. On le sait depuis longtemps, c'est définitivement admis. Une approche plus modulaire du lycée, dépassant les séries actuelles, *[comme le prévoyait Xavier Darcos]* serait aussi souhaitable. En revanche, l'accompagnement personnalisé des élèves, installé sous Luc Chatel, est une réussite à préserver, comme tout ce qui peut favoriser l'autonomie des élèves, en classe et en complément de la classe. La proposition du ministre Jean-Michel Blanquer d'un baccalauréat resserré autour de quatre épreuves terminales me paraît bien également et constituerait un moteur efficace du changement.

Q : Ce qui signifie alors renforcer le contrôle continu dans l'évaluation – une perspective qui effraie plutôt les syndicats lycéens mais aussi certaines organisations syndicales d'enseignants...

Jean-Louis Nembrini : Je sais que le contrôle continu fait peur mais c'est un dispositif qui fonctionne bien, notamment en matière d'orientation. Pour moi, cette crainte n'est pas un obstacle de fond, il faut faire avec. Pour rassurer les uns et les autres, on pourrait peut-être imaginer un tirage au sort des quatre épreuves terminales. Ce qui pourrait permettre de conserver la primauté du baccalauréat comme examen final et garantirait un niveau d'exigence pour l'ensemble du programme. Même si je pense, comme l'avait déjà dit Jean-Paul de Gaudemar, que le fait d'avoir 4 plutôt que 10 épreuves terminales, ne change pas la valeur de l'évaluation.

Q : Outre le contexte, d'autres raisons peuvent-elles expliquer pourquoi la réforme Darcos du lycée n'a pas pris en 2009 ?

Jean-Louis Nembrini : Xavier Darcos a reconnu ne pas avoir assez consulté le terrain. Nous ne pouvons pas nous fier qu'aux experts, il faut aussi tenir compte de ce qui se passe dans les établissements. Dans les lycées que je visite aujourd'hui en tant que vice-président de région, je côtoie des enseignants qui se sont emparés de l'autonomie, qui innovent, qui organisent un soutien aux élèves pendant leur classe. Quand je vois une équipe complète de professeurs de physique qui a conçu des modules de cours en ligne sur lesquels les élèves travaillent chez eux pour faire ensuite des exercices avec eux le lendemain en classe, nous sommes dans la pratique de la classe inversée. Et mon travail d'élus c'est de voir comment l'architecture scolaire et les équipements peuvent accompagner ces pratiques. La réussite des élèves passe par des efforts collectifs et croisés.

Q : Cela veut-il dire que vous souhaitez que les collectivités soient associées à la réforme du lycée ?

Jean-Louis Nembrini : Oui, je pense qu'il faudrait que les régions - parce qu'elles s'investissent dans la politique éducative - soient consultées comme des partenaires essentiels de la conception et de la mise en œuvre des réformes. C'est, j'en suis convaincu, une des conditions indispensables pour que l'institution scolaire se donne enfin les moyens d'atteindre les objectifs qu'elle se fixe.

Q : Le ministre a choisi de conduire deux réflexions séparées sur la réforme du lycée GT et celle du LP. Cela vous semble-t-il un bon choix ?

Jean-Louis Nembrini : Même si plus de bacheliers professionnels continuent désormais leurs études dans le supérieur, le bac pro reste un diplôme d'insertion, ce que ne sont pas les bacs généraux ou même les bacs

technologiques qui ressemblent de plus en plus à la voie générale. Donc qu'il y ait deux réflexions en parallèle ne me gêne pas. Ce qui me gênerait en revanche c'est que la réforme de la voie professionnelle se fasse sans la région qui a la compétence du développement économique et qui désormais arrête la carte des formations professionnelles. On passerait ainsi à côté des territoires et à côté des besoins des entreprises à moyen et à court termes, qui sont essentiels.

Selon moi, il faut mener une réflexion conjointe sur la voie professionnelle sous statut scolaire et sur l'apprentissage. Et pourquoi pas en expérimenter le pilotage global par une région ? Ceci en lien avec les branches et en prenant en compte au plus près la préoccupation première des jeunes et des familles : l'emploi ! D'ailleurs, à la rentrée 2019, en Nouvelle-Aquitaine nous présenterons, en parfait accord avec les autorités académiques, une seule carte, apprentissage et voie scolaire confondus, en conjuguant la contribution de tous les ministères, public et privé rassemblés.

Q : Les débats actuels reposent aussi la question de la date des épreuves du bac. Quel serait le meilleur scénario selon vous ?

Jean-Louis Nembrini : La perte du mois de juin reste un scandale absolu et la réorganisation des épreuves du bac opérée en 2008 pour reconquérir ces heures de cours perdues n'a pas été une pleine réussite. Ceci dit, je n'ai pas de réponse précise à la question : quand faut-il organiser cet examen ? Pour moi, ce moment - le baccalauréat - ne doit pas constituer l'unique mission de la classe de terminale. Cette classe doit aussi préparer à l'enseignement supérieur et il serait pertinent d'avoir pour les élèves, à la toute fin du cursus en lycée, ce moment d'adaptation. En tout cas, c'est comme cela que j'entends la possibilité de mise en œuvre du "oui si..." opposable aux lycéens pour l'accès à l'université.

Ces ponts existent déjà avec les Cordées de la réussite ou localement ici, avec le dispositif "Pass en sup" dans l'académie de Poitiers. Quand j'étais recteur de Bordeaux, nous avons également initié des heures de cours croisées entre professeurs de lycée et enseignants-chercheurs. Une bonne réforme doit rendre possible cette culture de l'échange et libérer les énergies.

Bac pro en trois ans : une fierté et deux regrets

Jean-Louis Nembrini se dit "très fier" du bilan du bac pro en 3 ans - l'autre réforme qu'il a supervisée à la tête de la Dgesco et qu'il qualifie de "rupture culturelle pour les lycées professionnels". Elle a "mis les trois voies à égalité sur une même durée d'études (5) sans amoindrir leur potentiel de formation pratique" et "a permis de développer l'accès des bacheliers professionnels à l'enseignement supérieur", dit-il. L'ex-Dgesco exprime toutefois deux regrets. Un : malgré les quotas fixés par les recteurs, l'intégration des bacs pros dans les BTS n'a pas assez progressé. Deux : aujourd'hui, on continue à orienter les élèves vers la voie professionnelle par défaut, "à partir de compétences que l'on pourrait dire classiques, inspirées de la voie générale". Un constat qui le pousse à s'interroger : "Les professeurs principaux en collège sont-ils suffisamment armés pour mener ce travail d'orientation ? Ont-ils une connaissance effective des métiers et de leur territoire ?".

(1) Jean-Louis Nembrini a été à la tête de la Dgesco de 2007 à 2009, avant de devenir recteur de Bordeaux de 2009 à 2013. En 2016, il est élu conseiller régional en Nouvelle-Aquitaine et assure, depuis cette date, au sein de cette collectivité, la vice-présidence en charge de l'éducation et des lycées.

(2) C'est à Jean-Paul de Gaudemar (alors recteur d'Aix-Marseille) que Nicolas Sarkozy a confié la mission de consultation débouchant en juin 2008, sur la signature de "points de convergence sur les objectifs et les principes directeurs" de la réforme du lycée.

(3) Après le renoncement de Xavier Darcos, le directeur de Sciences Po, Richard Descoings, se voit confié une nouvelle mission de concertation, qui aboutit à un [nouveau rapport](#) en juin 2009

(4) Sollicitée par le ministre de l'Éducation nationale, Jack Lang, Nicole Belloubet-Frier (alors rectrice de Toulouse) a formulé [30 propositions pour l'avenir du lycée](#) en 2002.

(5) Avant 2007, le bac pro se préparait en deux ans, après un BEP ou un CAP. Il fallait donc compter quatre années après la classe de 3e pour obtenir son diplôme. Il a été remplacé par un cursus en trois ans : Seconde professionnelle (la nouveauté de la réforme), 1ère et Terminale.